

	EA "socle" : tout contrat sauf CDD Tremplin	CDD Tremplin	EATT	EATT
Recrutement sur proposition du service public de l'emploi	Sans emploi depuis au moins 24 mois continus ou discontinus dans les 48 derniers mois Bénéficiaire de minima social (AAH, ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA) Niveau infra V ou V Sortant d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) depuis moins de 12 mois Sortant d'ULIS ou EREA depuis moins de 12 mois Sortant d'apprentissage adapté depuis moins de 12 mois Autre situation résultant de l'expertise technique du service public de l'emploi	Sans emploi depuis au moins 12 mois continus ou discontinus dans les 18 derniers mois Bénéficiaire de minima social (AAH, ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA) Licencié pour inaptitude avec un projet professionnel hors EA depuis moins de 12 mois Personne courant le risque de perte d'emploi en raison du handicap Autre situation résultant de l'expertise technique du service public de l'emploi	Sans emploi depuis au moins 12 mois continus ou discontinus dans les 18 derniers mois Bénéficiaire de minima social (AAH, ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA) Niveau infra V ou V Personne courant le risque de perte d'emploi en raison du handicap Sortant d'ULIS ou EREA depuis moins de 12 mois Sortant d'apprentissage adapté depuis moins de 12 mois Autre situation résultant de l'expertise technique du service public de l'emploi	A DEFINIR
Recrutement direct (personne sans emploi)	Bénéficiaire de l'AAH Sans emploi depuis au moins 24 mois continus ou discontinus dans les 48 derniers mois Sortant d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) depuis moins de 12 mois Sortant d'un centre de rééducation professionnelle (CRP) depuis au moins 12 mois Sortant d'ULIS ou EREA depuis moins 12 mois Sortant d'apprentissage adapté depuis moins de 12 MOIS Sortant d'une institution spécialisée (IME, IEM, IMPro) avec un projet professionnel à consolider depuis moins de 12 mois Suivi ou sortant d'un service spécialisé (SAMSAH, SAVS, UEROS) avec un projet professionnel à consolider Ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage réalisé en entreprise adaptée depuis moins de 12 mois Agé de plus de 55 ans Bénéficiaire d'une pension d'invalidité catégorie 1 ou 2	Sans emploi depuis au moins 12 mois continus ou discontinus dans les 18 derniers mois Bénéficiaire de minima social (ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA) Sortant d'une EA avec un projet de transition professionnelle hors EA depuis moins de 12 mois Sortant d'un centre de rééducation professionnelle (CRP) depuis moins de 12 mois Sortant d'ULIS ou EREA depuis moins 12 mois Sortant d'apprentissage adapté depuis moins de 12 MOIS Sortant d'une institution spécialisée (IME, IEM, IMPro) avec un projet de transition professionnelle hors EA depuis moins de 12 mois Suivi ou sortant d'un service spécialisé (SAMSAH, SAVS, UEROS) avec un projet de transition professionnelle hors EA Bénéficiaire d'une pension d'invalidité catégorie 1 ou 2	Sans emploi depuis au moins 12 mois continus ou discontinus dans les 18 derniers mois Bénéficiaire de l'AAH Bénéficiaire d'un minima social autre que l'AAH (ASI, ASS, ADA, ATA, AV, RSA) Sortant d'une EA avec un projet de transition professionnelle hors EA depuis moins de 12 mois Sortant d'un centre de rééducation professionnelle (CRP) depuis moins de 12 mois Sortant d'un établissement et service d'aide par le travail depuis moins de 12 mois Sortant d'ULIS ou EREA depuis moins de 12 mois Sortant d'apprentissage adapté depuis moins de 12 mois Sortant d'une institution spécialisée (IME, IEM, IMPro) avec un projet de transition professionnelle hors EA depuis moins de 12 mois Suivi ou sortant d'un service spécialisé (SAMSAH, SAVS, UEROS) avec un projet de transition professionnelle hors EA Bénéficiaire d'une pension d'invalidité catégorie 1 ou 2	A DEFINIR

MAD	la MAD est mobilisable pour tous les profils de la catégorie EA socle	la MAD est mobilisable pour tous les profils dans le cadre des CDD Tremplin	Sans objet	la MAD est mobilisable pour tous les profils de la catégorie EA pro-inclusive

NB : Cette liste consolidée vise la prise en compte des situations caractéristiques de l'éloignement du marché du travail pour lesquelles la capacité de réponse de la mise en emploi proposée pourrait constituer le meilleur cadre de prise en charge. L'âge ne constitue pas un critère qui puisse, à lui seul, justifier une entrée en EA cependant la sensibilisation du SPE aux situations des salariés vieillissant demeure un axe fort dans les situations soumises à expertise technique de ces opérateurs en particulier Pôle emploi et Cap emploi. Le tableau démontre la possibilité de créer des passerelles entre différents dispositifs en amont de l'EA (ESAT, ULIS pro, apprentissage notamment) mais aussi pour accompagner la poursuite de parcours de professionnalisation dans des cas encadrés par l'objectif professionnel défini par le salarié dans certains cas appuyé par l'expertise du SPE, entre L'EA socle et le CDD Tremplin ou encore l'EA socle et l'EATT. Au CDD tremplin est fixé un objectif d'aller chercher les travailleurs reconnus handicapés bénéficiaires de minimas sociaux tels que l'ASS ou le RSA.

Précision	minima sociaux	personnes courant risque de perte d'emploi en raison du handicap	ULIS
	allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), allocation de solidarité spécifique (ASS), Allocation demandeurs d'asile (ADA), allocation temporaire d'attente (ATA), allocation veuvage (AV), Revenu de solidarité outre-mer (RSO), RSA (Revenu de Solidarité active)	identification par CAP Emploi en lien avec des employeurs confrontés à risque échec maintien en emploi-salarié déclaré inapte ou en cours de reconnaissance d'inaptitude mais pas encore licencié susceptible de mobiliser le congé mobilité ou d'obtenir une suspension de contrat de travail par son employeur	unité localisée pour l'inclusion scolaire d'un lycée professionnel
institutions ou services spécialisés institut médico-éducatif (IME), un institut d'éducation motrice (IEM), un institut médico-professionnel (IMPro), un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS); UEROS (Unité d'évaluation et de réentrainement et orientation sociale et professionnelle)		EREA EREA (établissement régional d'enseignement adapté) dans apprentissage technique	